



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 3987

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réduction de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le second degré de l'enseignement scolaire (collèges et lycées). S'agissant des lycées, plus de la moitié des élèves de terminale de l'enseignement général, représentant la filière scientifique, n'auront plus d'enseignement obligatoire d'histoire et de géographie à compter de la rentrée 2012. Des solutions avaient été envisagées mais semblent aujourd'hui remises en question comme la création d'une option correspondant à un enseignement d'histoire-géographie de deux heures proposées aux élèves de terminale S. En outre, la mise en application des programmes d'histoire-géographie en classe de première sera très difficile puisque ceux-ci devront concentrer sur une année des contenus répartis auparavant sur deux ans. Concernant l'enseignement de l'histoire dans les collèges, la réduction de l'horaire à une heure hebdomadaire oblige les enseignants à occulter toute une partie essentielle du programme portant sur l'étude de l'histoire nationale. Les professeurs sont aujourd'hui très inquiets et rappellent l'importance de l'histoire-géographie dans l'apprentissage du sens critique, de la tolérance et du respect d'autrui. Aussi, il souhaiterait lui demander les dispositions qu'il entend prendre afin de maintenir un enseignement de qualité dans ces deux matières.

Texte de la réponse

Attentif à la formation humaniste des citoyens tout au long de leur scolarité, le Président de la République s'est engagé à ce que l'histoire-géographie soit rétabli comme enseignement obligatoire pour tous les élèves de la terminale scientifique. À titre transitoire, dans l'attente de ce rétablissement, l'enseignement facultatif d'histoire-géographie prévu par les textes en vigueur est proposé depuis cette rentrée à tous les élèves de terminale de cette série. D'ores et déjà, les services du ministère de l'éducation nationale entreprennent la révision des programmes d'histoire-géographie de la série S dans la perspective d'un rétablissement à la rentrée 2014 de l'enseignement obligatoire en classe terminale. Écrits en lien avec les objectifs du socle commun de connaissances et de compétences, tout particulièrement en ce qui concerne la culture humaniste et les compétences sociales et civiques, les programmes d'histoire-géographie-éducation civique du collège ont reçu un avis favorable lors de la séance du 3 juillet 2008 du Conseil supérieur de l'éducation. Progressivement mis en oeuvre depuis la rentrée scolaire 2009, ces programmes s'appliquent à tous les niveaux dans le cadre d'une grille horaire inchangée depuis la rentrée scolaire de 1997. Dans un cadre horaire global de trois heures hebdomadaires au cycle central, par exemple, le professeur a l'obligation de couvrir l'intégralité des trois programmes et de veiller strictement à la parité entre l'histoire et la géographie mais il a la latitude pour construire un cheminement dont il assume la responsabilité. A la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit connaître et savoir utiliser des repères historiques fondamentaux qui sont, dans la continuité des acquis de l'école élémentaire, essentiellement ancrés dans notre histoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3987

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4969

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7186